

---

## 3<sup>e</sup> PRIX EUROPÉEN D'ARCHÉOLOGIE JOSEPH DÉCHELETTE (2020)

### RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DU PRIX

(English version following)

---

*NB : ce règlement actualise celui du prix 2018 à partir du relevé de conclusions de la réunion du jury en date du 25 avril 2018. Il est librement accessible sur le site internet du prix : <https://dechelette.hypotheses.org/>.*

**On vise de remettre le 3<sup>e</sup> prix européen d'archéologie Joseph Déchelette en juin 2020, à l'occasion des Journées nationales de l'Archéologie.**

#### Objectifs du prix

Archéologue de renom international, Joseph Déchelette (1862-1914) fut notamment un des fondateurs de l'archéologie protohistorique européenne. Créée en 2010 à l'initiative de son petit-neveu Edouard Déchelette<sup>(1)</sup>, l'association Joseph Déchelette souhaite entretenir la mémoire de ce grand savant et promouvoir la discipline qu'il affectionnait. Pour cela, elle s'est associée à différents partenaires pour instituer un Prix européen d'archéologie Joseph Déchelette qui vise à mettre en avant les travaux d'un jeune archéologue, en le soutenant au moment critique de la carrière de tout chercheur qui est celui qui suit la soutenance de sa thèse de doctorat.

Le prix se veut largement ouvert à la communauté archéologique internationale. Ses critères d'attribution comprennent les valeurs qui distinguèrent Joseph Déchelette : ouverture d'esprit, dimension européenne de la réflexion, rigueur intellectuelle, sens pratique.

Le prix a été remis pour la première fois en juin 2016. Le lauréat de cette année-là fut le chercheur français Eneko Hiriart, docteur de l'université Bordeaux-Montaigne. La lauréate 2018 fut la chercheuse néerlandaise-américaine Sasja van der Vaart-Verschoof., docteure de l'université de Leyde.

#### Modalités de l'appel à candidature et du règlement d'attribution du 3<sup>e</sup> prix

L'appel à candidature concerne de jeunes chercheurs qui ont soutenu leur thèse de doctorat entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2019. Il est diffusé en français, anglais et allemand.

La date limite de réception des candidatures est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2020.

La recherche qui fait l'objet de la thèse doit concerner la protohistoire européenne, entendue au sens large, tant du point de vue géographique que chronologique (âges des métaux et période de la romanisation). Le critère fondamental d'appréciation des dossiers est celui de *breaking research*, i.e. de recherche qui permet d'envisager une véritable percée méthodologique. Le jury sera également très attentif à l'ambition géographique de la recherche.

Le jury n'établit pas de restriction sur la langue de rédaction de la thèse.

Les candidats fournissent un dossier en français ou en anglais comprenant :

- une note de 25000 signes maximum incluant le résumé de la thèse et des perspectives de recherche pour l'année suivant l'attribution du prix,  
[l'exposé des perspectives de recherche doit être articulé en cinq parties : objectifs généraux, objectifs à un an, méthode, moyens et partenariats à mobiliser, forme escomptée des résultats (publication, table-ronde, etc.). Il conviendra d'explicitier clairement comment ce projet se situe, d'une part, par rapport à la recherche doctorale, d'autre part dans la perspective d'une poursuite de carrière (candidature à un contrat pluriannuel ou à un poste statutaire, par exemple)]
- un *curriculum vitae* précisant notamment la date de naissance du candidat,

- un article publié ou accepté,
- une bibliographie,
- le rapport de soutenance de la thèse ou, à défaut, deux lettres d'appréciation de leur recherche doctorale par des spécialistes reconnus du sujet.

Les dossiers de candidature font l'objet d'un premier examen par la présidente du jury assistée du secrétaire du prix. Cet examen permettra d'effectuer une présélection des candidats qui seront soumis à l'examen des membres du jury, en écartant notamment les candidats clairement hors sujet. Les dossiers écartés seront néanmoins mis à la disposition des membres du jury qui pourront les consulter s'ils le souhaitent.

Chaque membre du jury identifie et classe les six candidatures qui lui paraissent les meilleures, sans partager ce classement avec les autres membres avant la réunion du jury.

La réunion du jury, prévue fin avril 2020, permettra de départager les candidats au vu de leur préclassement, en procédant à un vote à bulletins secrets s'il y a lieu.

### **Gratification du lauréat**

La gratification comprend une somme en numéraire collectée par l'association Joseph Déchelette, ainsi que des apports en nature de partenaires. Pour l'édition 2020, la gratification en numéraire se monte à 10.000 €, comprenant les apports suivants : l'association Joseph Déchelette pour 4.000 €, le ministère de la Culture et de la Communication (au travers de Bibracte) pour 4.000 €, le RGZM pour 2.000 €.

Les gratifications en nature, à utiliser dans les deux ans qui suivent la remise du prix, se répartissent comme suit (l'institution invitante offrant selon le cas l'hébergement seul ou l'hébergement et la nourriture) :

- un mois de séjour de recherche offert par le RGZM,
- un mois de séjour de recherche offert par Bibracte,
- un mois de séjour de recherche à la bibliothèque du musée Déchelette offert par la Ville de Roanne,
- un mois de séjour de recherche offert par le Laténium, en partenariat avec la fondation Maison Borel,
- l'organisation d'une table-ronde par le MAN,
- l'adhésion à la SPF et la *Prehistoric Society* ainsi que des ouvrages et des revues.

### **Partenaires officiels du prix**

*Organisateur, propriétaire du prix*

- L'association Joseph Déchelette

*Partenaires de l'édition 2020 du prix*

- le ministère de la Culture
- la ville de Roanne / musée des Beaux-Arts et d'Archéologie Joseph Déchelette
- le *Römisch-Germanisches Zentralmuseum* (RGZM)
- le musée d'Archéologie nationale (MAN)
- le Laténium, parc et musée d'archéologie de Neuchâtel
- l'association pour les recherches sur l'âge du Bronze (APRAB)
- l'association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF)
- la *Prehistoric Society*
- la Société préhistorique française
- l'*European Association of Archaeologists* (EAA)
- Bibracte EPCC

### **Modalités de fonctionnement du jury**

La composition du jury est arrêtée par l'association Joseph Déchelette à l'issue d'une réunion de concertation avec ses partenaires.

Le secrétariat du jury est assuré par Bibracte. À ce titre, Bibracte supervise la diffusion de l'appel à candidatures, collecte les candidatures et organise leur expertise, convoque le jury et prend en charge les frais d'hébergement de ses membres, ainsi que leurs frais de voyage si nécessaire. Pour l'édition 2020, la composition du jury figure sur la page qui suit.

---

### 3<sup>e</sup> PRIX EUROPÉEN D'ARCHÉOLOGIE JOSEPH DÉCHELETTE (2020) COMPOSITION DU JURY

---

1. *un représentant de l'association Joseph Déchelette*  
Gilles Déchelette, président de l'association
2. *un représentant du ministère de la Culture*  
François Fichet de Clairfontaine, inspecteur général de l'architecture et du patrimoine
3. *un représentant de la ville de Roanne*  
Nathalie Pierron, directrice du musée Joseph Déchelette
4. *un représentant du musée d'Archéologie nationale*  
Daniel Roger, adjoint au directeur, responsable de la politique scientifique et des collections
5. *un représentant du Römisch-Germanisches Zentralmuseum (RGZM)*  
Alexandra Busch, directrice générale (sous réserve)
6. *un représentant du Laténium*  
Marc-Antoine Kaeser, directeur, professeur à l'université de Neuchâtel
7. *un représentant de l'association française pour l'étude de l'âge du Fer (AFEAF)*  
Philippe Barral, président de l'association, professeur à l'université de Franche-Comté
8. *un représentant de l'association pour les recherches sur l'âge du Bronze (APRAB)*  
Claude Mordant, président de l'association, professeur émérite à l'université de Bourgogne
9. *un représentant de la Prehistoric Society*  
Melanie Giles, vice-présidente, *senior lecturer* à l'université de Manchester
10. *un représentant de la Société préhistorique française*  
José Gomez de Soto, ancien chercheur au CNRS
11. *un représentant de Bibracte*  
Anne-Marie Adam, présidente du conseil scientifique de Bibracte, professeur émérite à l'université de Strasbourg, **présidente du jury**

*deux personnalités qualifiées*

12. Sandra Pere-Nogues, maître de conférences à l'université Jean-Jaurès – Toulouse 2
13. Michel Reddé, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes, Paris

*secrétaire du jury (sans voix délibérative)*

- Vincent Guichard, directeur général et directeur scientifique de Bibracte

---

## 3<sup>rd</sup> JOSEPH DÉCHELETTE EUROPEAN ARCHAEOLOGY PRIZE (2020)

---

### **RULES FOR THE AWARD OF THE PRIZE**

---

*NB: These rules update the rules of the 2018 prize based on the conclusions of the jury meeting held on 25 April 2018. It is freely accessible on the prize website:*

<https://dechelette.hypotheses.org/>.

**The aim is to award the 3rd European Joseph Déchelette Archaeology Prize in June 2020, on the occasion of the National Archaeology Days.**

#### **Objectives of the prize**

Internationally renowned archaeologist, Joseph Déchelette (1862-1914) was one of the founders of European protohistorical archaeology. Created in 2010 on the initiative of his grand-nephew Edouard Déchelette (†), the Joseph Déchelette association wishes to keep alive the memory of this great scientist and promote the discipline he loved. To this end, it has joined forces with various partners to set up a Joseph Déchelette European Archaeology Prize, which aims to highlight the work of a young archaeologist, defending him/her at a critical moment in the career of any researcher after the defending of his/her doctoral thesis.

The award is intended to be widely open to the international archaeological community. The award criteria include the values that distinguished Joseph Déchelette: open-mindedness, European dimension of reflection, intellectual rigour, practicality.

The award was first presented in June 2016. That year, the winner was the French researcher Eneko Hiriart, a doctor from the university Bordeaux-Montaigne. The 2018 winner was Dutch-American researcher Sasja van der Vaart-Verschoof, a doctor from Leiden University.

#### **Terms and conditions of the call for applications and the rules for the award of the prize**

The call for applications concerns young researchers who defended their doctoral thesis between 1 January 2017 and 31 December 2019. It is distributed in French, English and German.

The deadline for receipt of applications is 1 March 2020.

The research that is the subject of the thesis must concern European protohistory, understood in a broad sense, both geographically and chronologically (ages of metals and period of Romanization). The fundamental criterion for assessing the files is that of breaking research, i.e. research that makes it possible to envisage a real methodological breakthrough. The jury will also pay close attention to the geographical ambition of the research.

The jury does not set any restrictions on the language in which the thesis is written.

Applicants must provide a file in French or English including:

- a score of 25,000 characters maximum including a summary of the thesis and research prospects for the year following the award of the prize,  
[The research perspectives should be presented in five parts: general objectives, one-year objectives, method, means and partnerships to be mobilized, expected form of results (publication, round table, etc.). It should be clearly stated how this project relates to doctoral research on the one hand, and to the prospect of pursuing a career (application for a multi-year contract or a statutory post, for example) on the other hand.]
- a curriculum vitae specifying in particular the candidate's date of birth,
- a published or accepted article,
- a bibliography of the candidate's work,
- the thesis defence report or, failing that, two letters of appreciation of their doctoral research by recognized specialists in the subject.

The candidature files are subject to a first examination by the president of the jury assisted by the secretary of the prize. This examination will make it possible to make a pre-selection of candidates to be examined by the members of the jury, in particular by excluding candidates who are clearly out of scope. The rejected applications will nevertheless be made available to the members of the jury who will be able to consult them if they so wish.

Each member of the jury identifies and ranks the six best candidates, without sharing this ranking with the other members before the jury meeting.

The jury meeting, scheduled for the end of April 2020, will make it possible to decide between the candidates on the basis of their pre-selection, by means of a secret ballot vote if necessary.

### **Award of the winner**

The bonus includes a cash amount collected by the Joseph Déchelette association, as well as contributions in kind from partners. For the 2020 edition, the cash bonus amounts to €10,000, including the following contributions (to be confirmed): the Joseph Déchelette association for €4,000, the Ministry of Culture (through Bibracte) for €4,000, the RGZM for €2,000.

The bonuses in kind, to be used within two years of the award ceremony, are distributed as follows (the inviting institution offering accommodation only or accommodation and food, as the case may be) (to be updated and completed by the partners):

- one month of research stay offered by the RGZM,
- one month of research stay offered by Bibracte,
- one month of research at the library of the Musée Déchelette offered by the City of Roanne,
- one month of research stay offered by the Latenium, in partnership with the Maison Borel Foundation,
- the organization of a round table by MAN,
- membership in the SPF and the Prehistoric Society as well as books and journals.

### **Official award partners**

*Organiser, owner of the prize*

- The Joseph Déchelette association

*Partners of the 2020 edition of the prize*

- the Ministry of Culture
- the city of Roanne / Joseph Déchelette Museum of Fine Arts and Archaeology
- the Römisch-Germanisches Zentralmuseum (RGZM)
- the National Archaeology Museum (MAN)
- Latenium, Neuchâtel's archaeological park and museum
- the Association for Bronze Age Research (APRAB)
- the French Association for the Study of the Iron Age (AFEAF)
- the Prehistoric Society
- the French Prehistoric Society
- the European Association of Archaeologists (EAA)
- EPCC Bibracte

### **Modalities of the jury's functioning**

The composition of the jury is decided by the Joseph Déchelette association after a consultation meeting with its partners.

The secretariat of the jury is provided by Bibracte. In this capacity, Bibracte supervises the distribution of the call for applications, collects applications and organises their expertise, convenes the jury and covers the accommodation costs of its members, as well as their travel expenses if necessary.

For the 2020 edition, the composition of the jury is shown on page 3.